ILS FONT L'ACTUALITÉ DANS VOTRE RÉGION

BASSENS | Il a créé le Centre musical européen Alain Carré (Cemac) au fonctionnement unique en France

L'ordre national du Mérite pour Alain Carré

A lain Carré, habitant de Bassens, a été nommé chevalier dans l'ordre national du Mérite par le ministère de la Santé. Une juste récompense pour cet homme qui a passé les 38 dernières années de sa vie à apprendre la musique à des personnes valides, tout en intégrant les personnes en situation de handicap. Il a créé le Centre musical européen Alain Carré (CEMAC), au fonctionnement unique en France.

Dans son centre, les personnes de tous âges et toutes conditions sont acceptées. Avec la spécificité du Cemac: accueillir ensemble valides et handicapés. Ils sont intégrés aux mêmes programmes, travaillent ensem-

ble sur des projets communs, apprennent ensemble les mêmes chansons ou à jouer des mêmes instruments.

Un partage exceptionnel

« Le partage de la musique est exceptionnel. Elle rapproche les gens et admet le handicap car on partage les mêmes émotions, c'est le miracle de la musique », explique Alain Carré.

Encore aujourd'hui, il s'étonne des effets de la musique sur l'humain. « C'est un grand moment d'émotion et de bonheur chaque jour. »

Vis-à-vis de sa distinction, il a ressenti « une immense fierté », ajoutant être surtout « ravi pour la cause. C'est un pas en avant dans la généralisation de l'accueil de handicapés dans des centres de musique institutionnels, tels que les conservatoires ».

La date de la remise de la médaille n'est pas encore fixée, mais Alain Carré a demandé que la remise se fasse au centre : « J'y tiens personnellement, car je pourrais faire venir mes élèves, notamment ceux en situation de handicap. » La récompense n'étant

La récompense n'étant qu'une ponctuation bienvenue sur sa partition, le travail d'Alain Carré va continuer. Pour que bien d'autres handicapés puissent encore trouver des instants de grâce avec la musique.

Yvan LE GALL



Depuis plus de 30 ans, le musicien au grand cœur intègre des personnes handicanées dans son établissement